

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de CORRONSAC légalement convoqués par **OUPLOMB Thierry**, Maire, le vingt-deux juillet deux mille vingt-deux, se sont réunis à la mairie sous sa présidence.

Présents :

Mesdames JOUANNOT Isabelle, MAUREL Liliane,

et

Messieurs CHICH Joël, DAVID Didier, DIDIER Stéphane, GILLON Luc, SARDA Sébastien.

Pouvoirs :

BARTHE de MONTMEJAN Gérard a donné pouvoir à **JOUANNOT Isabelle,**

JORDAN Luc a donné pouvoir à **DIDIER Stéphane**

Excusés :

TOMANOVA Sylvie, VERKINDERE Yannick.

Absents :

BARTHE DE MONTMEJAN Juliette, GRUGEON Brice, ROULLET Nicolas,

Secrétaire de séance :

JOUANNOT Isabelle

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 juillet 2022 ;
- **Délibération** augmentation des tarifs de la cantine au 01 septembre 2022 ;
- **Délibération** choix du prestataire pour les travaux de rénovation des volets du bâtiment communal de la mairie ;
- **Délibération** choix du prestataire pour les travaux de changement des volets du logement situé dans l'ancien presbytère ;
- Questions diverses.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 07 juillet 2022 a été approuvé.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 8, nombre de pouvoirs : 2, nombre d'excusé : 2, nombre d'absents 3 :
- Nombre de votants : 10
- 10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2/ AUGMENTATION DES TARIFS DE LA CANTINE AU 01 SEPTEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION 2022/23

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil dans sa délibération 2021- 03 avait fixé le coût des repas à 3,69 € pour les maternelles et à 3,79 € pour les primaires avec effet au 1^{er} février 2022.

Lors du dernier comité de pilotage du service commun de restauration du Sicoval il a été décidé une augmentation des tarifs des repas de 30 centimes d'euro.

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

Cette décision est nécessaire pour faire face aux augmentations importantes des denrées et fluides alimentaires, de l'énergie et du réajustement du point d'indice.

Le prix de base des repas, appliqué à compter du 01 septembre 2022, sera donc de :

- 4,09 Euros pour les repas en primaire ;
- 3.99 Euros pour les repas en maternelle ;
- 5,67 Euros pour les repas adultes.

La participation de la mairie pour les familles bénéficiant d'un tarif réduit sera reconduite aux tarifs suivants :

- Pour les enfants des familles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) dont le coefficient social est compris entre 0 et 500 :
 - Enfants scolarisés en primaire : le prix du repas est fixé à 2.45 € par enfant ;
 - Enfants scolarisés en maternelle : le prix du repas est fixé à 2,39 € par enfant ; (40 % de prise en charge communale).
- Pour les enfants des familles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) dont le coefficient social est compris entre 501 et 625 :
 - Enfants scolarisés en primaire : le prix du repas est fixé à 3.27 € par enfant ;
 - Enfants scolarisés en maternelle : le prix du repas est fixé à 3,19 € par enfant ; (20 % de prise en charge communale).

Les familles qui souhaitent bénéficier de ces tarifs réduits doivent en faire la demande au secrétariat de la mairie de CORRONSAC en présentant leur avis d'imposition de l'année N-1.

Pour rappel, le coefficient social est déterminé comme suit :

$$\text{Coefficient social} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence de l'année N-1} / 12}{\text{Nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-1}}$$

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les nouveaux tarifs des repas de la cantine et leur application à compter du 1^{er} septembre 2022.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 8, nombre de pouvoirs : 2, nombre d'excusé : 2, nombre d'absents 3 :
- Nombre de votants : 10
- 10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

3/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VOLETS DU BÂTIMENT COMMUNAL DE LA MAIRIE **DÉLIBÉRATION 2022/24**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été prévu au budget 2022 une ligne budgétaire destinée à la réfection de la peinture des volets et portes extérieures de la mairie très dégradée par le temps.

Trois devis sont proposés au conseil à cet effet.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PV-CM-29/07/2022-2

COMMUNE DE CORRONSAAC (Haute-Garonne)

Valide le devis de l'entreprise NOGUERA 6360 HT€.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département.

Autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise NOGUERA.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 8, nombre de pouvoirs : 2, nombre d'excusé : 2, nombre d'absents 3 :
- Nombre de votants : 10
- 10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

4/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX DE CHANGEMENT DES VOLETS DU LOGEMENT SITUÉ DANS L'ANCIEN PRESBYTÈRE **DÉLIBÉRATION 2022/25**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été prévu au budget 2022 une ligne budgétaire destinée au changement des volets du logement communal situé dans l'ancien presbytère.

Cinq devis sont proposés au conseil à cet effet.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Valide le devis de l'entreprise VARIALU pour un montant de 9880€ HT.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département

Autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise VARIALU.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 8, nombre de pouvoirs : 2, nombre d'excusé : 2, nombre d'absents 3 :
- Nombre de votants : 10
- 10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Sans objet.

Fin de la séance : 19H51

Date du prochain Conseil Municipal : jeudi 08 septembre 2022 à 20h30

Date de la réunion de préparation du Conseil Municipal : mardi 30 août 2022

Fait et délibéré à CORRONSAAC, le 28 juillet 2022

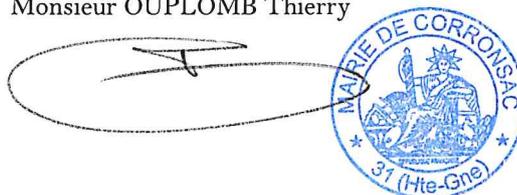
Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de la séance
Madame JOUANNOT Isabelle

Monsieur Le Maire,
Monsieur OUPLOMB Thierry



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Jouannot', is written over a circular blue official stamp of the Commune de Corronsac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CORRONSAAC' and '31 (Hte-Gne)'.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Ouplomb', is written over a circular blue official stamp of the Commune de Corronsac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CORRONSAAC' and '31 (Hte-Gne)'.